

NOTRE CHARTE EDUCATIVE DE CONFIANCE

L'école Jeanne d'Arc est un établissement scolaire dont le sens premier est d'exercer une mission d'éducation. En prenant en compte les enjeux éducatifs actuels, notre projet d'établissement s'articule autour de trois axes indissociables :

- ✓ le respect des programmes scolaires de l'Éducation Nationale,
- ✓ le respect d'une éducation qui puise sa source dans une conception chrétienne de l'homme,
- ✓ le respect d'une mission pastorale.

Tout en étant un lieu de scolarisation, de vie et d'humanisation, l'école Jeanne d'Arc cherche à faire grandir fraternellement les enfants par l'éveil à la liberté, le goût de l'effort et des responsabilités.

Notre projet d'établissement se nourrit de l'engagement quotidien des membres de la communauté éducative composée de :

- l'équipe pédagogique,
- des personnels d'éducation et de service,
- des catéchistes,
- des membres des associations APEL et OGEC.

L'épanouissement de l'enfant repose sur la collaboration confiante de tous les acteurs de son éducation : les familles, l'équipe éducative. Ceux-ci ont à cœur de les accompagner, afin que chaque acte ou initiative puisse faire grandir en humanité tout enfant accueilli, grâce à :

DES ATTITUDES COMMUNES

- Reconnaissance et respect par tous des compétences respectives de chacun.
- Ecoute et dialogue.
- Refus des a priori et des jugements de valeur.
- Loyauté, transparence, confidentialité dans les échanges.

DES CONDITIONS NECESSAIRES A CETTE COLLABORATION

- Accueil personnalisé de chacun, dès l'entretien d'inscription.
- Mise en place de temps et de lieux de concertation (conseil d'établissement, réunion d'Apel...), associant l'ensemble des acteurs.
- Communication régulière sur les projets et activités de l'établissement.
- Prise en compte différenciée de chaque élève.

UNE CO-RESPONSABILITE EDUCATIVE

- Collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le suivi du travail scolaire.
- Collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le comportement des enfants : respect des règles communes et engagement dans la vie collective.

Cette relation confiante se vit dans les cadres fixés par les documents de référence que sont :

- ✓ Le projet éducatif qui fixe les orientations pour l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.
- ✓ Le projet d'établissement qui précise à tous les modalités concrètes de sa mise en œuvre.
- ✓ Le règlement intérieur qui détermine les règles nécessaires à la vie commune.

Ces divers documents élaborés en communauté éducative, sous la responsabilité du chef d'établissement, appellent l'adhésion de chacun.

Ils sont présentés et remis lors de l'entretien d'inscription pour vérifier que le projet parental d'éducation et le projet personnel de l'élève peuvent bien s'inscrire dans les visées éducatives de l'établissement. Pour manifester cette adhésion, la famille et l'école apposent leur signature sur le présent document en confirmant l'inscription.

Ces signatures attestent la volonté commune à l'ensemble des acteurs de participer, chacun dans son rôle propre, aux engagements éducatifs communs, pour aider chaque enfant à s'épanouir et à grandir.

Date :

Le chef d'établissement

Les parents